



2019
2022

Projet éducatif École Père-Marquette

Membres du comité :

Manon Laurencelle
Enseignante

Nancy Marshall
Directrice

Manon Roussel
Enseignante

François Laventure
Éducateur service de garde

Martine Boutet
Enseignante



Le projet éducatif

Table des matières

1. But et définition du projet éducatif.....	3
2. Groupes ayant collaboré à l'élaboration du projet éducatif	3
3. Consultations menées lors de l'élaboration du projet éducatif	3
4. Contexte dans lequel évolue l'établissement (environnement interne et externe)	4
5. Notre Mission, notre Vision, nos Valeurs et nos Engagements.....	13
6. Enjeux, orientations, objectifs, indicateurs et cibles	15
7. Transmission et diffusion du projet éducatif	16
8. Mise en œuvre et suivi du projet éducatif.....	16
9. Reddition de compte du projet éducatif.....	16
Annexe I : Principaux encadrements légaux.....	17

1. But et définition du projet éducatif

Le projet éducatif est un outil de gouvernance stratégique permettant de définir et de faire connaître à la communauté éducative de l'école les orientations, les priorités d'action et les résultats attendus pour assurer la réussite éducative de tous les élèves.

Il est élaboré en réponse à leurs caractéristiques et à leurs besoins ainsi qu'aux attentes formulées par le milieu à son regard. Résultant d'un consensus, le projet éducatif a été élaboré en cohérence avec le Plan d'engagement vers la réussite (PEVR) de la Commission scolaire, **Tous Patriotes pour la réussite !**, et en faisant appel à la collaboration des différents acteurs intéressés par l'école **Père-Marquette**.

2. Groupes ayant collaboré à l'élaboration du projet éducatif

Le projet éducatif de l'école Père-Marquette a été élaboré avec la collaboration du comité sur le projet éducatif ainsi que le conseil d'établissement.

Tous les membres du personnel ont été consultés tout au long du processus.

3. Consultations menées lors de l'élaboration du projet éducatif

En décembre 2017, les membres du personnel, les parents de l'école ainsi que les élèves du 3^e cycle ont répondu à un questionnaire qui nous a servi à élaborer le projet éducatif.

Les membres du personnel ont déterminé les valeurs et la mission de l'école, lors d'une activité en début d'année scolaire. Les valeurs et la mission ont été présentées à l'assemblée générale des parents le 6 septembre 2018. Par la suite, la direction, sous les conseils du comité sur le projet éducatif, a élaboré la partie sur le contexte interne et externe. Cette partie du projet éducatif a fait l'objet d'une consultation auprès des membres du personnel lors d'une assemblée générale et auprès du conseil d'établissement à l'occasion de la rencontre du 3 décembre 2018. Le 16 janvier 2019, le comité sur le projet éducatif a finalisé le contexte. Ce dernier a été acheminé aux membres du CÉ ainsi qu'au personnel afin que chacun puisse le lire et relever les zones de vulnérabilité.

Le 28 janvier 2019 (avec les enseignants) ainsi que le 8 février 2019 (avec le personnel de soutien et le personnel professionnel), les 3 enjeux à travailler et à prioriser ont été choisis. Par la suite, le comité sur le projet éducatif a proposé des orientations, des objectifs et des cibles. La consultation s'est poursuivie avec les enseignants, le personnel de soutien, le personnel professionnel, le conseil d'établissement et certains organismes de la communauté.

Le document a été acheminé à la direction générale afin de s'assurer qu'il soit conforme avant de le présenter au conseil d'établissement.

Pour terminer, le conseil d'établissement, le 17 avril 2019, par résolution, a adopté ce projet éducatif.

4. Contexte dans lequel évolue l'établissement

ENVIRONNEMENT INTERNE & EXTERNE

Contexte de l'école Père-Marquette

ENVIRONNEMENT EXTERNE

L'école Père-Marquette est située à Boucherville, une municipalité de plus de 40 000 habitants. Le revenu moyen des ménages de la municipalité avant impôt est de 151 000 \$ par année.

Elle accueille chaque année plusieurs élèves en surplus dans les autres écoles de Boucherville. Nous recevons donc les élèves de tous les secteurs de Boucherville. Mais, selon le plan de répartition de la commission scolaire des Patriotes, nous recevons principalement les élèves des deux secteurs suivants : secteur 2 (Les Gouverneurs, des Trois-Frênes, Rivière aux pins) et une partie du secteur 6 (Dulude, Du Perche).

Certains élèves sont transportés par autobus, soit 91 élèves. Ils proviennent principalement du secteur 6 et d'une partie des secteurs que nous accueillons des autres écoles.

**L'école Père-Marquette est une école bien ancrée dans sa communauté.
Elle établit des partenariats avec plusieurs organismes tels :**

- Le CISSS-Montérégie Est, pour les services de l'infirmière scolaire et les programmes de la santé publique
- Les CPE de Boucherville, notamment dans le cadre du programme Ribambelle qui permet le dépistage préventif des élèves à risque
- La Maison des Jeunes pour les cours de gardiens avertis
- Le service de police de l'agglomération de Longueuil fait des formations aux jeunes de l'école sur la prévention de l'intimidation et la violence à l'école
- Le réseau de transport de Longueuil
- Le Centre d'entraide de Boucherville
- La Maison des Enfants de la Montérégie (conférence pour les parents)
- Le réseau des Établissements verts Brundtland
- La Caisse des Patriotes
- La bibliothèque municipale
- La Société canadienne du cancer avec le projet « Trottibus »
- La ville de Boucherville (brigadier)
- Les membres de la fondation « le vent dans les voiles » (fondation pour l'école Père-Marquette)

ENVIRONNEMENT INTERNE

Nombre d'élèves	368 (provenant de 270 familles)
Rang décile IMSE	I
Nombre d'employés	57
Services offerts	<ul style="list-style-type: none">— Groupes d'enseignement régulier du préscolaire à la 6^e année. Quelques élèves HDAA intégrés— Service de garde (208 élèves)— Service des dîneurs (136 élèves)— Psychoéducation, orthophonie, psychologie, éducation spécialisée, orthopédagogie et ergothérapie (ce dernier est payé par la fondation)
Particularités	<p>Nous comptons 47 élèves ayant un plan d'intervention.</p> <p>L'équipe-école a mis en place un comité « harmonisation », permettant de créer une cohérence entre les services éducatifs et le service de garde.</p> <p>Nous sommes une école verte Brundtland.</p>

Cueillette de données sur le milieu

Un sondage complété par plus de la moitié des parents, près de la moitié des employés et la majorité des élèves du 3^e cycle a été complété à l'automne 2017.

Cet exercice réalisé dans le cadre du **Plan d'engagement vers la réussite !**, a permis de documenter, pour chaque établissement, la perception des employés, des élèves et des parents notamment au regard de la communication école-famille, du climat sain, stimulant et sécuritaire.

Les données présentées ci-dessous ont été mises **sur une échelle de 1 à 10** dans le but de mettre en lumière les forces et les enjeux de notre milieu et ainsi déterminer les orientations à prendre pour notre projet éducatif.

Communication école-famille

PERCEPTION DES PARENTS

- Il est facile de communiquer avec les enseignants de leur enfant (8,99)
- Ils sont bien informés de la progression des apprentissages de leur enfant (8,59) et de son comportement (8,65).
- Le niveau de satisfaction des parents pour ces trois aspects est légèrement supérieur à l'ensemble des écoles de la CSP.

PERCEPTION DES EMPLOYÉS

Les perceptions des employés de l'école aux questions relatives à la communication école-famille sont également légèrement supérieures aux perceptions de l'ensemble des employés des écoles de la CSP.

- Mon école informe régulièrement les parents de la progression de l'apprentissage (8,95 ; ensemble des écoles 8,55)
- Mon école informe régulièrement les parents des difficultés d'apprentissage dans chacune des disciplines (9,06 ; ensemble des écoles 8,33)
- Mon école informe spécifiquement les parents des difficultés de relations interpersonnelles de leur enfant (8,19 ; ensemble des écoles 8,00)
- Mon école informe spécifiquement les parents des réussites scolaires de leur enfant, notamment lorsque ces réussites constituent initialement un défi pour l'élève (8,33 ; ensemble des écoles 8,13)

Le sondage réalisé met nettement en lumière la très grande importance accordée, tant par les parents que les employés de l'école, à la qualité de la communication école-famille (employés de 9,20 à 9,33 ; parents de 9,19 à 9,59).

Les employés ont également mentionné (9,62) que l'engagement des parents est un facteur qui favorise la réussite et la persévérance scolaire de leur enfant et que l'engagement des parents auprès de leur enfant est tributaire de l'information qu'ils possèdent sur son vécu scolaire (9,10).

Climat sain, stimulant et sécuritaire

Ce même sondage a également permis de connaître la perception des employés, des élèves et des parents en ce qui a trait au sentiment de sécurité, à l'efficacité des moyens mis en place pour contrer la violence et l'intimidation, la qualité des relations entre les élèves et entre les élèves et le personnel, les attentes à l'égard des élèves et l'environnement stimulant.

Sentiment de sécurité

Perception des élèves : **de 8,22 à 9,23** (gymnase, midi, salle de classe, transport en autobus)
ensemble des écoles **7,79 à 8,94**

Perception des employés : **9,13 ;**
ensemble des écoles **8,79**

Perception des parents : **8,98 ;**
ensemble des écoles **8,84**

Efficacité des moyens mis en place pour prévenir et arrêter la violence, l'intimidation et la cyber intimidation

Perception des élèves : de **7,74 à 9,09 ;**
ensemble des écoles **7,26 à 7,67**

Perception des employés : de **8,17 à 8,41 ;**
ensemble des écoles **7,46 à 7,63**

Qualité des relations entre les élèves

(relations chaleureuses et amicales)

Perception des élèves : **7,75** ; ensemble des élèves des écoles **7,69**

Qualité des relations des élèves avec le personnel

Perception des élèves : **8,14** ; ensemble des élèves des écoles **7,83**

Attentes de l'école à l'égard des élèves

(capacité à donner le meilleur d'eux-mêmes)

Perception des élèves : **9,00** ; ensemble des élèves des écoles **8,58**

Impression que le personnel de l'école veuille la réussite des élèves

Perception des élèves : **8,56** ; ensemble des élèves des écoles **7,99**

Environnement stimulant

Perception des élèves : **8,07** ; ensemble des élèves des écoles **7,36**

Création de nouveaux liens sociaux des nouveaux élèves

Perception des élèves : **5,94** ; ensemble des élèves des écoles **6,30**

*** Il est intéressant de mentionner que les élèves recommanderaient leur école à un nouvel élève**

(8,47; ensemble des élèves des écoles 7,72) et les parents la recommanderait à une nouvelle famille (9,18; ensemble des écoles 8,37).

Équipe-école :

perception des employés en lien avec le développement professionnel et le partage des meilleures pratiques

Les employés de l'école ont à cœur la volonté de collaborer les uns avec les autres pour atteindre efficacement les objectifs du projet éducatif, notamment par le partage des meilleures pratiques.

VOICI LEURS PERCEPTIONS...

- Le partage de l'expertise entre collègues contribue à leur propre développement et à leur propre expertise (9,14)
- Il est encore possible d'améliorer les pratiques pour favoriser la réussite des élèves (8,46)
- Il est encore possible d'améliorer la collaboration entre les différents acteurs concernés par la vie de l'élève (7,17)
- Importance accordée à leur formation continue qui doit être appuyée sur les meilleures pratiques (8,75)
- Importance accordée à la rétroaction constructive (8,91)
- Importance accordée à la reconnaissance du succès et de la persévérance (9,00)
- Importance que les compétences collectives soient utilisées à leur plein potentiel (9,33)
- Du temps est dégagé pour permettre des échanges en les enseignants du primaire et du secondaire et entre le personnel professionnel et de soutien du primaire et celui du secondaire (de 4,33 à 4,50)
- Pour les nouveaux employés, satisfaction quant aux moyens mis de l'avant pour les aider à exécuter leurs nouvelles fonctions (6,94)
- Je dispose de l'équipement adéquat et à jour pour mon travail (6,18)
- Je dispose du temps nécessaire afin de comprendre et intégrer les outils technologiques dans mon travail (5,50)
- Il est facile d'avoir le support d'une personne ressource et les ressources suffisantes lorsque j'éprouve des difficultés dans mon travail (de 6,82 à 6,86)
- Les écoles ont suffisamment d'autonomie pour répondre aux besoins de tous les élèves (4,57)
- À mon école, il existe un outil qui permet d'assurer le suivi des activités de transition et d'ajuster les actions (5,44)
- À mon école, des mesures de soutien sont prévues pour les élèves vivant des difficultés d'engagement et de motivation scolaire (5,33)
- Je suis fier de travailler pour la Commission scolaire des Patriotes et au sein de mon école. Je recommanderais mon milieu de travail à un collègue (de 8,61 à 9,50)

La réussite des élèves à l'école

IMPORTANT : les données qui suivent concernent les élèves à risque (entre 60% et 69%) ou en échec ainsi que les écarts entre les garçons et les filles. Il s'agit des données qui concernent la période entre l'année scolaire 2015-2016 et 2017-2018, soit les trois dernières années.

COMPÉTENCE LIRE

		Garçons	Filles	Écart	Favorable
1 ^{re} année	ÉPM	2015-2016 : 9,1% 2016-2017 : 21% 2017-2018 : 22,6%	2015-2016 : 5,3% 2016-2017 : 12% 2017-2018 : 3,4%	3,8% à 19,1%	f
	CSP	2015-2016 : 14,3% 2016-2017 : 16% 2017-2018 : 14,2%	2015-2016 : 11,2% 2016-2017 : 10,7% 2017-2018 : 11,6%	autour de 3%	f
2 ^e année	ÉPM	2015-2016 : 7,9% 2016-2017 : 13% 2017-2018 : 15%	2015-2016 : 3,4% 2016-2017 : 4,5% 2017-2018 : 4,2%	4,4 % à 10,8%	f
	CSP	2015-2016 : 13% 2016-2017 : 16,9% 2017-2018 : 17,6%	2015-2016 : 7,7% 2016-2017 : 9,9% 2017-2018 : 11,4%	4,9% à 6,8%	f
3 ^e année	ÉPM	2015-2016 : 21,4% 2016-2017 : 19% 2017-2018 : 26,1%	2015-2016 : 13,6% 2016-2017 : 6,5% 2017-2018 : 19%	7% à 12,6%	f
	CSP	2015-2016 : 22,9% 2016-2017 : 20,4% 2017-2018 : 22,1%	2015-2016 : 12,9% 2016-2017 : 12,6% 2017-2018 : 12%	7,9% à 10,4%	f

COMPÉTENCE ÉCRIRE

		Garçons	Filles	Écart	Favorable
1 ^{re} année	ÉPM	2015-2016 : 9,1% 2016-2017 : 21,1% 2017-2018 : 25,8%	2015-2016 : 0% 2016-2017 : 4% 2017-2018 : 6,9%	9,1% à 18,9%	f
	CSP	2015-2016 : 19,1% 2016-2017 : 21,6% 2017-2018 : 19,4%	2015-2016 : 11,9% 2016-2017 : 13,2% 2017-2018 : 13,6%	5,8% à 8,4%	f
2 ^e année	ÉPM	2015-2016 : 5,3% 2016-2017 : 26,1% 2017-2018 : 35%	2015-2016 : 3,4% 2016-2017 : 13,6% 2017-2018 : 12,5%	1,8 % à 22,5%	f
	CSP	2015-2016 : 19,3% 2016-2017 : 21,7% 2017-2018 : 22,5%	2015-2016 : 10,7% 2016-2017 : 12,1% 2017-2018 : 12,7%	8,1% à 9,9%	f
3 ^e année	ÉPM	2015-2016 : 32,1% 2016-2017 : 21,4% 2017-2018 : 13%	2015-2016 : 13,6% 2016-2017 : 6,5% 2017-2018 : 9,5%	3,5% à 18,5%	f
	CSP	2015-2016 : 25,2% 2016-2017 : 24,2% 2017-2018 : 26,5%	2015-2016 : 13,3% 2016-2017 : 12,6% 2017-2018 : 14,2%	11,7% à 12,5%	f

COMPÉTENCE RAISONNER

		Garçons	Filles	Écart	Favorable
2 ^e année	ÉPM	2015-2016 : 7,9% 2016-2017 : 8,7% 2017-2018 : 10%	2015-2016 : 3,4% 2016-2017 : 0% 2017-2018 : 4,2%	4,4% à 8,7%	f
	CSP	2015-2016 : 8,6% 2016-2017 : 9,3% 2017-2018 : 10,6%	2015-2016 : 11,1% 2016-2017 : 11,3% 2017-2018 : 10,7%	0% à 2,8%	g
3 ^e année	ÉPM	2015-2016 : 10,7% 2016-2017 : 14,3% 2017-2018 : 4,3%	2015-2016 : 9,1% 2016-2017 : 12,9% 2017-2018 : 4,8%	0,4 % à 1,6%	f
	CSP	2015-2016 : 13,9% 2016-2017 : 11,2% 2017-2018 : 12,8%	2015-2016 : 12,9% 2016-2017 : 13,7% 2017-2018 : 13,8%	0,7% à 2,5%	g

COMPÉTENCE RÉSOUDRE

		Garçons	Filles	Écart	Favorable
2 ^e année	ÉPM	2015-2016 : 18,4% 2016-2017 : 17,4% 2017-2018 : 15%	2015-2016 : 0% 2016-2017 : 18,2% 2017-2018 : 16,7%	2015-2016 : 18,4% 2016-2017 et 2017- 2018 : 0,8% et 1,7%	Favorable aux filles en 15-16 et favorable aux garçons en 16-17 et 17-18
	CSP	2015-2016 : 18,4% 2016-2017 : 17,1% 2017-2018 : 18,2%	2015-2016 : 20,8% 2016-2017 : 17,7% 2017-2018 : 17,7%	0,5% et 2,7%	Favorable aux garçons
3 ^e année	ÉPM	2015-2016 : % 2016-2017 : % 2017-2018 : %	2015-2016 : % 2016-2017 : % 2017-2018 : %	2015-2016 et 2016- 2017 : 3,8% à 15,9% 2017-2018 : 0,8% et 1,7%	Favorable aux filles Favorable aux garçons
	CSP	2015-2016 : % 2016-2017 : % 2017-2018 : %	2015-2016 : % 2016-2017 : 13,7% 2017-2018 : 13,8%	0,5% à 3,3%	Favorable aux filles

Les données ci-dessous concernent les résultats de tous les élèves de 4^e et 6^e année aux épreuves du ministère, ainsi que les taux de réussite.

4^e ANNÉE : COMPÉTENCE ÉCRIRE

JUIN 2016

Résultats moyens : g : 80% f : 83,9% écart en faveur des filles : 4%
Taux de réussite : g : 100% f : 100% écart entre les deux : 0%

EN JUIN 2017

Résultats moyens : g : 79,4% f : 83,8% écart en faveur des filles : 4%
Taux de réussite : g : 96,4% f : 100% écart en faveur des filles : 4%

EN JUIN 2018

Résultats moyens : g : 75,6% f : 79,4% écart en faveur des filles : 4%
Taux de réussite : g : 93,2% f : 100% écart en faveur des filles : 7%

6^e ANNÉE : COMPÉTENCE ÉCRIRE

JUIN 2016

Résultats moyens : g : 76% f : 83% écart en faveur des filles : 7%
Taux de réussite : g : 100% f : 100% écart entre les deux : 0%

EN JUIN 2017

Résultats moyens : g : 78,9% f : 83,9% écart en faveur des filles : 5%
Taux de réussite : g : 95,2% f : 100% écart en faveur des filles : 5%

EN JUIN 2018

Résultats moyens : g : 78,6% f : 84% écart en faveur des filles : 5%
Taux de réussite : g : 100% f : 94,4% écart en faveur des garçons : 6%

6^e ANNÉE : COMPÉTENCES RAISONNER ET RÉSOUDRE POUR LES 3 DERNIÈRES ANNÉES

Résultats moyens des garçons et des filles : 83% (CSP 76,0%)
Taux de réussite moyen des garçons et des filles : 93% (CSP 84,6%)

Ensemble des élèves de l'école en échec et à risque en lecture aux résultats
sommaire de juin 2018 : 13,6%

ÉLÈVES AVEC UN PLAN D'INTERVENTION

Actuellement, à Père-Marquette, on dénombre 51 plans d'intervention pour les élèves en difficulté et à besoins particuliers.

Les données observées pour les années 2015-2016 à 2017-2018 en ce qui a trait à la proportion des élèves ayant un plan d'intervention dont la réussite est à risque ou en échec sont très variables et fluctuent grandement d'une année à l'autre. Cela s'explique en raison du fait que l'échantillon est plus petit. Les données pour l'ensemble de la CSP démontrent clairement la grande différence avec les élèves qui n'ont pas de plan d'intervention.

Le tableau suivant présente la proportion minimale et maximale des garçons et des filles dont la réussite est à risque ou en échec pour les compétences lire, écrire, résoudre et raisonner (2015-2016 à 2017-2018) pour l'ensemble des élèves de la CSP.

CSP

		1 ^{re} année	2 ^e année	3 ^e année
Écrire	Garçons	49,8% à 53,4%	32,1% à 45,8%	55,6% à 57%
	Filles	54,3% à 63,9%	37,5% à 50%	50,3% à 56,2%
Lire	Garçons	39,4% à 42,9%	15 % à 45,8%	49,1% à 50,6%
	Filles	50,5% à 59%	21,4% à 41,7%	40,1% à 53,1%
Raisonner	Garçons	-	25,2% à 31,9%	27,5% à 35,1%

	Filles	-	48,1% à 52%	45,5% à 53,1%
Résoudre	Garçons	-	39,7% à 44%	44% à 47,9%
	Filles	-	53,4% à 69,7%	59,7% à 67,1%

* Il n'y a pas de différence significative entre la situation des élèves de l'école et celle observée pour l'ensemble des élèves de la CSP ayant un plan d'intervention. Ils sont surreprésentés dans les élèves dont la réussite est à risque ou en échec.

5. Notre Mission, notre Vision, nos Valeurs et nos Engagements

L'école est un établissement d'enseignement destiné à dispenser aux personnes visées à l'article I les services éducatifs prévus par la présente loi et le régime pédagogique établi par le gouvernement en vertu de l'article 447 et à collaborer au développement social et culturel de la communauté. Elle doit, notamment, faciliter le cheminement spirituel de l'élève afin de favoriser son épanouissement.

Elle a pour mission, dans le respect du principe de l'égalité des chances, d'instruire, de socialiser et de qualifier les élèves, tout en les rendant aptes à entreprendre et à réussir un parcours scolaire.

Elle réalise cette mission dans le cadre d'un projet éducatif. (LIP, article 36)

Notre mission : SOYONS TOUS HÉROS DE LA RÉUSSITE !

Notre vision :

Notre énoncé de vision représente l'avenir souhaité de notre école ; il décrit l'environnement et les pratiques dans lesquels nous désirons que l'élève évolue afin qu'il se développe à son plein potentiel.

À l'école Père-Marquette, nous avançons vers la réussite collective en étant engagés et respectueux afin de favoriser le bien-être de chacun.

Nos valeurs et nos engagements :

Notre énoncé de valeurs constitue les leviers pour planifier les améliorations souhaitées.

Nous, les membres du personnel de l'école, nous engageons individuellement et collectivement à adopter les comportements et les attitudes correspondant à nos valeurs afin de faire évoluer l'école vers sa vision.

BIEN-ÊTRE

Je vis en harmonie avec mon milieu et je cultive mon bonheur et celui des autres en véhiculant des sentiments de confiance, de sécurité, d'empathie et de reconnaissance.

RESPECT

Je fais preuve d'ouverture, je reconnais ma valeur et celle des autres en acceptant les différences et en me conformant aux valeurs de mon milieu de vie.

ENGAGEMENT

Je m'implique, je suis proactif, je collabore et je persévère vers une réussite collective.

6. Enjeux, orientations, objectifs, indicateurs et cibles

Enjeux en cohérence avec « Tous Patriotes pour la réussite ! »

ENJEU 1

Le soutien aux élèves

(PEVR : Meilleures pratiques)

Situation actuelle : aucune ou une rencontre

Cible pour 2022 : 2 rencontres

Orientation : Faciliter la concertation entre les différents acteurs concernés

Objectif :

D'ici 2022, planifier un minimum de 2 rencontres de collaboration avec les acteurs concernés, par année, par élève ayant un défi particulier, pour coordonner nos interventions dans le but d'avoir un impact sur la réussite de ces élèves.

Indicateur :

Nombre de rencontres ayant eu lieu par année, par élève ayant un défi particulier.

ENJEU 2

La lecture

(PEVR : Réussite des élèves, développer plein potentiel)

Situation actuelle : **13,6%**

Cible pour 2022 : **12,6%**

Orientation : Susciter le goût et le plaisir de lire

Objectif :

D'ici 2022, réduire de 1% le pourcentage de tous les élèves en échec ou à risque en lecture aux résultats sommaires de juin 2022.

Indicateur :

Avec le tableau de bord et Lumix, résultats sommaires de tous les élèves de l'école en lecture en juin 2022. Nombre d'élèves à risque ou en échec sur l'ensemble des élèves de l'école.

ENJEU 3

Les relations harmonieuses

(PEVR : Milieu sain, sécuritaire et stimulant)

Situation actuelle : **7,75**

Cible pour 2022 : **8,25**

Orientation : Assurer le respect de tous en paroles et en gestes

Objectif :

D'ici 2022, accroître de 0,5 la perception des élèves à se sentir respectés

Indicateur :

Résultat à l'aide d'un sondage de la perception des élèves du 3^e cycle.

7. Transmission et diffusion du projet éducatif

- Le projet éducatif adopté par le conseil d'établissement et approuvé par la commission scolaire prend effet le 1^{er} juillet 2019.
- Le projet éducatif est public et disponible sur le site Web de l'école à l'adresse peremarquette.csp.qc.ca
Il est notamment communiqué aux élèves, aux parents et aux employés.

8. Mise en œuvre et suivi du projet éducatif

Après avoir défini le contexte, choisi les orientations et les objectifs, l'école mettra en œuvre des initiatives pour réaliser les objectifs identifiés et en assurer le suivi. Il est à noter que ces étapes, bien qu'importantes, ne font pas partie du document projet éducatif. La direction de l'école utilisera des outils de suivi de gestion (tableau de suivi, tableau de bord, plan d'action) et observera périodiquement la progression des résultats. Ces outils constituent une précieuse source d'informations sur l'efficacité des initiatives mises en place.

9. Reddition de compte du projet éducatif

Le projet éducatif prend effet le 1^{er} juillet 2019 et se termine le 30 juin 2022. Cette période est harmonisée avec l'échéance du Plan stratégique du Ministère de l'Éducation et des Études supérieures (MEES), soit 2017-2022.

Les objectifs d'amélioration et cibles qui en découlent sont donc élaborés pour cette période. Une évaluation de la progression se fera annuellement et sera diffusée publiquement dans le rapport annuel de l'école disponible sur le site Web de l'école. Le rapport annuel est notamment communiqué aux parents, aux élèves et aux employés.

Annexe I : Principaux encadrements légaux

Articles de la Loi sur l'instruction publique

- 37 Le projet éducatif de l'école, qui peut être actualisé au besoin, comporte :
- 1° le contexte dans lequel elle évolue et les principaux enjeux auxquels elle est confrontée, notamment en matière de réussite scolaire;
 - 2° les orientations propres à l'école et les objectifs retenus pour améliorer la réussite des élèves;
 - 3° les cibles visées au terme de la période couverte par le projet éducatif;
 - 4° les indicateurs utilisés pour mesurer l'atteinte des objectifs et des cibles visées;
 - 5° la périodicité de l'évaluation du projet éducatif déterminée en collaboration avec la commission scolaire.
- Les orientations et les objectifs identifiés au paragraphe 2° du premier alinéa visent l'application, l'adaptation et l'enrichissement du cadre national défini par la loi, le régime pédagogique et les programmes d'études établis par le ministre. Ils doivent également être cohérents avec le plan d'engagement vers la réussite de la commission scolaire.
- Le projet éducatif doit respecter la liberté de conscience et de religion des élèves, des parents et des membres du personnel de l'école.
- 37.1 La période couverte par le projet éducatif doit s'harmoniser avec celle du plan d'engagement vers la réussite de la commission scolaire conformément aux modalités prescrites, le cas échéant, en application du premier alinéa de l'article 459.3.
- 74 Le conseil d'établissement analyse la situation de l'école, principalement les besoins des élèves, les enjeux liés à la réussite des élèves ainsi que les caractéristiques et les attentes de la communauté qu'elle dessert. Sur la base de cette analyse et en tenant compte du plan d'engagement vers la réussite de la commission scolaire, il adopte le projet éducatif de l'école, voit à sa réalisation et procède à son évaluation selon la périodicité qui y est prévue.
- Chacune de ces étapes s'effectue en concertation avec les différents acteurs intéressés par l'école et la réussite des élèves. À cette fin, le conseil d'établissement favorise la participation des élèves, des parents, des enseignants, des autres membres du personnel de l'école et de représentants de la communauté et de la commission scolaire.
- 75 Le conseil d'établissement transmet à la commission scolaire le projet éducatif de l'école et le rend public à l'expiration d'un délai de 60 à 90 jours après cette transmission ou d'un autre délai si le conseil d'établissement et la commission scolaire en conviennent. Il rend également publique l'évaluation du projet éducatif de l'école. Le projet éducatif et son évaluation sont communiqués aux parents et aux membres du personnel de l'école.
- Le projet éducatif prend effet le jour de sa publication.
- 83 Le conseil d'établissement informe annuellement les parents ainsi que la communauté que dessert l'école des services qu'elle offre et leur rend compte de leur qualité.
- 96.2 L'organisme de participation des parents a pour fonction de promouvoir la collaboration des parents à l'élaboration, à la réalisation et à l'évaluation périodique du projet éducatif de l'école

ainsi que leur participation à la réussite de leur enfant.

- 96.6 Le comité des élèves a pour fonction de promouvoir la collaboration des élèves à l'élaboration, à la réalisation et à l'évaluation périodique du projet éducatif de l'école ainsi que leur participation à leur réussite et aux activités de l'école.

Le comité des élèves a également pour fonction de promouvoir l'adoption par les élèves d'un comportement empreint de civisme et de respect entre eux ainsi qu'envers le personnel de l'école.

Il peut en outre faire aux élèves du conseil d'établissement et au directeur de l'école toute suggestion propre à faciliter la bonne marche de l'école.

- 209.2 La commission scolaire doit s'assurer de la cohérence des orientations et des objectifs retenus dans les projets éducatifs de ses établissements avec son plan d'engagement vers la réussite et du respect, le cas échéant, des modalités prescrites par le ministre en application du premier alinéa de l'article 459.3. À ces fins, elle peut, à la suite de la réception du projet éducatif d'un établissement, lui demander d'en différer la publication à l'intérieur du délai prescrit par l'article 75 ou 109.1, selon le cas, ou de procéder à des modifications.

- 218 La commission scolaire favorise la mise en œuvre du projet éducatif de chaque école et de chaque centre.

- 221.1 La commission scolaire s'assure, dans le respect des fonctions et pouvoirs dévolus à l'école, que chaque école s'est dotée d'un projet éducatif.